

AUX ELUS DE METZ METROPOLE - LETTRE OUVERTE

Madame, Monsieur les élus ,

Cette lettre fait suite à l'article paru dans la presse nationale le 12 Juin dernier et qui concerne le collaborateur rattaché au cabinet de M. François Grosdidier, M. Adil Belgaïd.

<https://www.streetpress.com/sujet/1686588419-francois-grosdidier-maire-metz-influence-royaume-maroc-politique-sahara-occidental>

J'ai donc pris l'initiative de vous faire partager les premières conclusions d'un long et fouillé travail d'enquête, qui nous amène à penser, qu'un système relationnel « trouble » implique François Grosdidier, Adil Belgaïd collaborateur de son cabinet à Metz Métropole, et Hugues Cognon, promoteur Immobilier Blue Habitat Metz, bénéficiaire de marchés multiples tant à Woippy, qu'à Metz .

Ils permettent les questionnements suivants :

- **Trouvez-vous normal** qu'un collaborateur de cabinet de François Grosdidier, embauché en janvier 2023, après avoir été pendant 9 années salarié de la ville de Woippy soit en même temps, à la fois coactionnaire d'une société marocaine dénommée « Oasis Blue Dakhla » aux côtés de Hugues Cognon au Maroc et coactionnaire d'une autre société « Maroc Voile » société familiale de François Grosdidier, au Maroc dans la même ville de Dakhla ? (voir pièce RCS des sociétés)
- **Comment acceptez-vous**, que ce même collaborateur de cabinet, tout en étant salarié de la ville de Woippy de Mai 2011 à décembre 2022, ait des échanges réguliers avec le directeur de cabinet des services de renseignements extérieurs marocains la DGED , qu'il lui fasse des rapports réguliers (sur des élus , personnes ,associations,) des activités et réunions publiques menées sur le sol Français par des opposants à la politique marocaine dans le Sahara occidental et qu'il remercie ce dernier pour les sommes versées , lui permettant de rembourser ses dettes auprès de je cite « de son ami le sénateur maire » ?
- **Avec quels arguments** expliquerez-vous à vos administrés que ce même collaborateur se félicite de toucher des émoluments dont la provenance « pourrait être blanchie par un homme d'affaire en France », et « possiblement placés en Suisse ou Belgique ,voire Luxembourg» et « venir gonfler ses revenus de la mairie officielle » ? (source Maroc leaks- joint)

- **Désormais, vous ne pouvez plus ignorer** que ce même collaborateur de cabinet de Metz Métropole, à l'époque salarié de la ville de Woippy, associé avec la famille de François Grosdidier au Maroc, écrive au ministre du tourisme marocain pour permettre à Hugues Cognon de bénéficier d'une emprise foncière dans le secteur de Dakhla, pour une vaste opération immobilière ?
- **Etes-vous solidaires**, avec le fait que François Grosdidier engage, comme par hasard là où se trouvent les sièges de leurs deux sociétés, la ville de Metz et l'Eurométropole de Metz, dans des conventions de collaboration avec deux villes du Sahara occidental Laâyoune et Dakhla, que ni la France, ni l'Union Européenne, ni les instances internationales n'ont reconnues comme étant intégrées au Maroc ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, sont étayées par les documents que je vous transmets, elles étaient également, une saisine officielle du Parquet National Financier et un signalement à ANTICOR France.

Dans l'attente de l'intervention de la justice, les élus et les Maires de l'Eurométropole de Metz, sauront-ils tirer les enseignements qu'imposent ces dévoiements ?

Sauront-ils demander des explications directes et sans concession, au regard des éléments factuels présentés :

- **Cumul d'emploi et de revenus**, à savoir l'emploi "illégal" d'Adil Belgaid : cumul de ses revenus et émoluments dans les deux sociétés citées, ainsi que par ses sociétés propre (salles de sport), emplois du temps, salaire (depuis son embauche le 3 janvier, sa présence au Maroc est régulière ...)
- **Conflit d'intérêt** permanent de François Grosdidier : la clarification sur les attributions des marchés passés à Hugues Cognon-Blue Habitat, via les collectivités et via la SAREMM, sont des plus nécessaires.

- Conventions « alibi » avec les villes situées en Sahara Occidental servant visiblement, à favoriser et faire accéder à des facilités et services les sociétés familiale, d'un élu , d'un collaborateur de cabinet, et d'un promoteur privé au Maroc.

Enfin, au regard du respect dû aux citoyens de la ville de Metz, ainsi qu'à ceux des 45 villes de la Métropole, sauront-ils prendre la mesure principale forte et nécessaire, pour permettre de rétablir le retour d'une gestion saine et éthique de la ville de Metz, ainsi que celle de Metz Métropole ?

Chacun agira en conscience, et en fonction de l'appréciation du constat des éléments présentés. Mais nul ne pourra plus dire qu'il ne « savait pas ».

A la justice de mener toutes les enquêtes à même de qualifier les infractions et délits de ces agissements, ainsi que de tracer l'ensemble des comptabilités des différentes sociétés, des flux financiers, et comptes bancaires divers.

Bien à vous, salutations citoyennes.

Antoine Fonte

antoine fonte